

Paris, le 12 mars 2020

## L'APAJH réaffirme son engagement pour une réponse aux souhaits et attentes des personnes en situation de handicap

**L'évolution de l'offre médico-sociale et des réponses d'accompagnement est un enjeu majeur pour garantir aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap et leurs familles des parcours sans rupture.**

La rénovation de l'offre des CMPP est une nécessité impérieuse pour faciliter la précocité des accompagnements dans une dynamique inclusive. L'APAJH salue le déploiement de nouveaux cahiers des charges pour les CMPP qui marque une évolution des pratiques permettant de favoriser la participation sociale et inclusive mais aussi la réaffirmation de leur ancrage dans le champ du médico-social et surtout dans leur fonction d'accompagnement de la scolarisation. L'APAJH appelle toutefois à ne pas laisser certains jeunes et leur famille sur le bord de la route.

Dès juin 2016, le mouvement APAJH a voté à l'unanimité le texte « **10 engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous** ».

Ce texte affirme la volonté de l'APAJH d'adapter la totalité de ses services et établissements aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap pour accompagner chacun dans la réalisation de son parcours de vie. Il s'agit d'une feuille de route qui s'inscrit pleinement dans la démarche de l'APAJH pour la construction d'une société inclusive.

Pour Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, « *tout est dit dans le premier engagement pris : 'Placer la personne, citoyen à part entière au centre des dispositifs tout au long de son parcours de vie'. Il est de notre mission de tête de réseau d'être une force d'entraînement pour les 700 structures que nous gérons au quotidien, dont 36 CMPP* ».

Le président de l'APAJH poursuit : « *il est important de garder à l'esprit que concrètement les CMPP ont une mission importante pour tous ces jeunes qui montrent des troubles d'origine diverse. Ce sont des jeunes qui peuvent présenter des troubles du comportement, un retard de langage, un besoin de soutien. Les écoles qui accueillent ces enfants ont tendance à les adresser au CMPP afin d'avoir un bilan global de la situation et permettre un accompagnement adapté. Ce nouveau cahier des charges doit se déployer progressivement pour éviter que ces enfants se retrouvent sans accompagnement du jour au lendemain, ce qui serait contraire à la société inclusive que nous voulons.* »

**Retrouver les 10 engagements APAJH en cliquant ici**

<https://www.societe-inclusive.org/ressources/10-engagements-apajh/>



A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.